



LIGNE DE
RAVITAILLEMENT

Un déplacement forcé : l'histoire des Canadiens japonais

Le déclenchement de la guerre avec le Japon en décembre 1941 a eu de graves conséquences pour les Canadiens japonais. En 1942, le gouvernement canadien a forcé ces derniers à quitter la côte du Pacifique. Leurs biens ont été saisis et vendus, et beaucoup de personnes ont été envoyées dans des camps situés dans l'intérieur de la Colombie-Britannique.

Historique

Les immigrants japonais, comme les autres d'origine asiatique, subissaient des préjugés et du racisme depuis longtemps au Canada. Des tensions internationales croissantes dans les années 1930 ont aggravé les choses, surtout après les affrontements entre le Japon et la Chine, qui ont mené à une guerre ouverte en 1937.

Après l'entrée du Japon dans la Seconde Guerre mondiale en décembre 1941, beaucoup de personnes et de politiciens ont mis de la pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il prenne des mesures contre les Canadiens japonais. Des rumeurs infondées présentaient ces derniers comme des espions ou des saboteurs qui pourraient aider les forces japonaises à attaquer le Canada.

Déplacement et dépossession

Les Canadiens japonais avaient déjà été forcés à s'inscrire auprès du gouvernement fédéral en mars 1941. Au début de 1942, le gouvernement a cédé aux pressions exercées par le public et les politiciens. Il a eu recours à la *Loi sur les mesures de guerre* pour déraciner et déplacer quelque 21 000 Canadiens japonais qui vivaient sur la côte du Pacifique.

Le déplacement a débuté avec les hommes, dès janvier 1942. Certains ont été envoyés dans des camps d'ouvriers chargés de construire des routes. Les hommes qui refusaient d'être séparés de leurs familles étaient envoyés dans des camps d'**internement** en Ontario.

En février, le gouvernement a ordonné le déplacement de tous les Canadiens japonais vivant à moins de 160 kilomètres de la côte du Pacifique. Après avoir installé de nombreuses

personnes dans des lieux rustiques éloignés de la côte, il a saisi leurs maisons, leurs entreprises et la plupart de leurs biens. Tout a été vendu pour financer les camps.

Les camps

Dans les camps – souvent appelés « camps d'internement » – certaines personnes vivaient dans des bâtiments anciens rénovés. D'autres étaient logées dans des baraques construites à la va-vite. Ces logements étaient souvent surpeuplés. Mal isolés ou sans isolation, ils étaient inconfortables en hiver. Les adultes travaillaient lorsqu'il y avait du travail. Les enfants fréquentaient des écoles de fortune mal équipées, et la plupart de leurs enseignants avaient une formation limitée.

Certains Canadiens japonais ont signé des contrats pour travailler dans des fermes des Prairies où l'on cultivait de la betterave à sucre. Ils vivaient et travaillaient dans des conditions difficiles. Certaines familles plus riches ont été autorisées à vivre dans des « projets financièrement indépendants » qu'elles devaient financer elles-mêmes.

Des options limitées

Au début de 1945, le gouvernement fédéral a présenté deux options aux Canadiens japonais qui se trouvaient encore dans des camps en Colombie-Britannique. Ils pouvaient s'installer dans d'autres régions du pays ou être expulsés vers le Japon. Près de 6 900 adultes ont opté pour l'expulsion, que le gouvernement appelait « rapatriement ». Environ 3 500 enfants étaient également concernés. Des manifestations

publiques et des contestations judiciaires ont fait plier le gouvernement, qui a abandonné ces plans en 1947. À ce moment-là, près de 4 000 personnes avaient déjà été expulsées.

Peu de Canadiens japonais sont retournés en Colombie-Britannique. Les restrictions les empêchant de vivre près du Pacifique n'ont été levées qu'en 1949. La plupart des gens ont rebâti leur vie dans d'autres régions du Canada.

Reconnaissance des faits et réparation par le gouvernement

Plus tard, les Canadiens japonais ont mené une campagne visant la réparation des injustices, exigeant du gouvernement fédéral des excuses pour essayer d'arranger les choses. Au terme de négociations, le gouvernement a présenté des excuses officielles le 22 septembre 1988.

Il a notamment accepté d'indemniser les survivants et de créer un fonds communautaire. Les Canadiens japonais qui avaient perdu leur citoyenneté ou avaient été expulsés après la guerre pourraient demander la restitution de leur citoyenneté, et leurs descendants aussi.

Vocabulaire

Internement :

Emprisonnement de personnes, y compris les sujets des pays ennemis, en général sans inculpation en temps de guerre. Ce terme est souvent utilisé pour décrire le traitement subi par les Canadiens d'origine japonaise pendant la Seconde Guerre mondiale, même si proprement, le terme ne s'applique pas à tous, et l'on parle aussi de déracinement, de relocalisation forcée et d'incarcération.

Chronologie

SEPTEMBRE 1939

La *loi des mesures de guerre* donne au gouvernement fédéral de vastes pouvoirs affectant la vie de la population pendant la guerre.

MARS-AOÛT 1941

Les Canadiens japonais doivent s'inscrire auprès du gouvernement fédéral.

DÉCEMBRE 1941

Le Japon entre en guerre.

JANVIER 1942

Le gouvernement fédéral ordonne le déplacement forcé de tous les hommes adultes d'origine japonaise pour les éloigner de la côte du Pacifique.

FÉVRIER 1942

Le gouvernement fédéral autorise le déplacement forcé de tous les Canadiens japonais la population canadienne d'origine japonaise dans une zone de 160 kilomètres de la côte du Pacifique.

1943

Le gouvernement fédéral autorise la vente forcée des biens confisqués aux Canadiens japonais.



1945

Le gouvernement fédéral offre aux Canadiens japonais toujours dans les camps de Colombie-Britannique deux options : déménager vers des régions plus à l'est du Canada, ou être expulsés vers le Japon, ou « rapatriés », selon les termes du gouvernement.

MAI 1946

Les « rapatriements » commencent. Quelque 4 000 Canadiens japonais sont déportés avant la suspension de cette politique.

1^{er} AVRIL 1949

Les Canadiens japonais peuvent retourner sur la côte du Pacifique.

AOÛT-SEPTEMBRE 1988

Le gouvernement canadien signe un accord de compensation avec la communauté canadienne d'origine japonaise (août) et présente ses excuses formelles (septembre).